



**DGA Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 22 juin 2022 (18h35)
Salle du grand champ- ARDOIX**

Membres titulaires	:	55
En exercice	:	55
Membres suppléants	:	23
Présents	:	36 + 1
Votants	:	52
Convocation et affichage	:	14/06/2022
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Monsieur Olivier DE LAGARDE

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Damien BAYLE, Hugo BOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, Nathalie CLÉMENT, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Christelle ETIENNE, Romain EVRARD, Bruno FANGET, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Denis HONORE, Thierry LERMET, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Laurent TORQUE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bertrand PIATON.

Pouvoirs : Carlos ALEGRE (pouvoir à Simon PLENET), Nicole ARCHIER (pouvoir à Ronan PHILIPPE), Brigitte BOURRET (pouvoir à Martine OLLIVIER), François CHAUVIN (pouvoir à Sylvie BONNET), Claudie COSTE (pouvoir à Laurent MARCE), Nadège COUZON (pouvoir à Damien BAYLE), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Jérémie FRAYSSE (pouvoir à Catherine MICHALON), Juanita GARDIER (pouvoir à Romain EVRARD), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Danielle MAGAND (pouvoir à Antoinette SCHERER), Richard MOLINA (pouvoir à Simon PLENET), Agnès PEYRACHE (pouvoir à Patrick OLAGNE), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Martine OLLIVIER), Michel SEVENIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Assia BAIBEN-MEZGUELTI, Pascal PAILHA, Yves RULLIÈRE.

**CC-2022-239 - RESSOURCES - BUDGET DE LA REGIE DES TRANSPORTS -
EXERCICE 2021 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION**

Rapporteur : Monsieur Laurent TORQUE

Il appartient au Conseil Communautaire, en application des dispositions du Code général des collectivités territoriales, de se prononcer sur le compte de gestion tenu et présenté par le Comptable Public.

Le compte de gestion de l'exercice 2021 – Budget annexe Régie des transports – est conforme aux écritures de la comptabilité administrative. Il en est de même en ce qui concerne les résultats de clôture.

BUDGET ANNEXE REGIE DES TRANSPORTS - COMPTE DE GESTION 2021 - RESULTATS D'EXECUTION				
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2020	Part affectée à l'investissement : exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
INVESTISSEMENT	204 800,55 €		-249,48 €	204 551,07 €
EXPLOITATION	52 201,28 €		52 690,48 €	104 891,76 €
TOTAL	257 001,83 €	0,00 €	52 441,00 €	309 442,83 €

Source : tableau établi selon état II-2 du compte de gestion de l'exercice 2021

Compte tenu de ce qui précède le compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve.

VU l'article L2121-31 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU le compte de gestion dressé et présenté par le comptable public,

CONSTATANT que le comptable public a repris dans ses écritures les soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

CONSTATANT que l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, retracées dans le compte de gestion 2021, sont conformes au compte administratif 2021.

CONSTATANT que les résultats de clôture 2021 tels qu'ils ressortent du compte de gestion sont identiques à ceux constatés au compte administratif.

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECLARE que le compte de gestion 2021 – budget annexe Régie des transports – n'appelle ni observation, ni réserve.

AUTORISE d'une manière générale Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 27/06/22

Affiché le : 29/06/22

Transmis en sous-préfecture le : 27/06/22

Identifiant télétransmission : 007-200072015-20220622-33240-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET